M. Emile Augier termine en ce moment la grande comédie en vers qu'il destine au Théâtre Français.

Le comité pour l'émancipation des noirs, présidé par MM. Guizot et le duc de Broglie, avait envoyé une adresse à l'Empereur du Brésil pour lui demander l'émancipation de deux millions de noirs qui sont encore esclaves dans son empire. L'Empereur du Brésil vient de répondre que cette question est l'objet de toute sa sollicitude, et qu'elle serait déjà tranchée dans le sens chrétien sans la guerre du Paraguay.

Depuis deux jours, dit l'*Avenir national*, une certaine agitation règne à l'École polytechnique, dont les élèves se refuseraient à exécuter les travaux prescrits par les professeurs. Ils auraient été amenés, paraît-il, à cette attitude de résistance passive par les circonstances suivantes, que nous rapportons sous toutes reserves : « Le général Favé, commandant l'Ecole, aurait voulu soumettre les élèves à une discipline toute militaire. Dernièrement, un des sous-officiers chargés de la police des cours entra dans un amphithéâtre pendant le cours; cette mesure inusitée irrita les jeunes gens qui accueillirent le sous-officier par des huées. Le général consigna toute l'Ecole pour quinze jours et envoya un élève à la prison de l'Abbaye. Depuis lors, les élèves demandent la mise en liberté de leur camarade et le maintien des anciens usages, et surtout de celui qui interdit aux sous-officiers surveillants l'entrée des salles où se font certains cours. On n'a, du reste, à rapprocher aux élèves aucune violence, aucun désordre, aucune parole excessive ou déplacée.

Le *Moniteur* publie un décret portant promulgation de la convention conclue, le 25 juin 1866, entre la France, les États-Unis d'Amérique, le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et les Pays-Bas, d'une part, et le gouvernement japonais, d'autre part, pour l'établissement d'un nouveau tarif d'importation et d'exportation.

Pour toute la correspondance, J. REBOUY.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Nous recevons la lettre suivante :

» Monsieur,

Dans le principe le prix de l'eau de la Lys a été fixé à 5 centimes, celui de l'eau du canal à 4 centimes le mètre cube.

» Cette tarification mettra la caisse municipale en déficit d'une somme approximative de 87,000 fr. pour la seule année courante

» Effrayé d'un résultat aussi fâcheux, le conseil municipal a décidé qu'à partir du 1er janvier 1867, le prix des eaux serait fixé comme suit :

Eaux de la Lys de 1 à 50 m. p. jour 0 f 14 le m. c.
au-dessus de 50 m. 0 f 07 »
Eaux du canal de 1 à 50 m. p. jour 0 f 10 »
au-dessus de 50 m. 0 f 05 »

» Au lendemain d'une épidémie dont les conséquences peseront si lourdement sur les finances municipales, je m'abstiens d'aborder la question financière que soulèverait une modification aussi considérable pour me renfermer dans l'examen de la question industrielle : sous le bénéfice de cette réserve, j'admets avec le conseil municipal que la recette des eaux doit couvrir leurs frais d'exploitation, et pour simplifier le debat j'accepte comme exacts les chiffres mentionnés dans le rapport de la commission chargée de la nouvelle réglementation de la vente des eaux.

» Ce rapport nous apprend qu'en 1867 Roubaix consommera en eaux de toute provenance, 1,552.000 mètres cubes qui coûteront 146,000 fr. environ. Du moment où ces 146,000 fr. rentrent dans la caisse communale, le déficit s'arrête, et le but que poursuit le conseil municipal est atteint,

» Dans le détail de l'application du nouveau projet, deux points me paraissent devoir être repoussés.

1° La gradation de prix de vente;

2° Le tarif différentiel consenti en faveur des riverains du canal.

» De quel droit ferait-on peser inégalement les charges industrielles sur nos concitoyens ? Le rapport parle de *Justice* et d'*Equité* : cette justice veut que les petits et les faibles soient protégés et on les accable pour dégrever les grands consommateurs, c'est à dire les riches et les puissants. Je comprendrai que l'on donnât à 7 centimes les 50 premiers mètres, et qu'au dessus de 50 mètres on exigeât 14 centimes : on s'inspirerait alors de cette pensée charitable et tutélaire qui a porté les conseils de plusieurs de nos principales villes a exonérer les pauvres ménages de la contribution mobilière et de l'impôt des portes et fenêtres. On s'inspirerait encore l'esprit de de notre conseil d'arrondissement qui a plusieurs fois émis le vœu qu'il fut interdit aux compagnies de chemin de fer d'accorder à certains commerçants des avantages particuliers. En adoptant les chiffres de notre conseil municipal, on établirait une protection en sens inverse de cette Justice, de cette Equité tant recommandées.

» Je ne m'explique pas ce droit conféré aux riverains du canal de puiser l'eau de ce canal au prix de 5 et 10 centimes : quant à moi, je ne livrerai pas cette eau même à 7 et 14 centimes, taux des eaux de la Lys. Messieurs les conseillers municipaux ont-ils donc oublié que dans trois ans notre canal devient propriété de l'Etat qui, dès ce moment, entre en jouissance de la totalité de ses revenus. Est-il sage, est-il habile de détacher bénévolement de notre distribution de Lys, pour en gratifier l'Etat, une clientèle dont l'apport allégerait singulièrement le prix de revient de notre distribution ?

» On a prétendu, je le sais, que moins nous emprunterions à la Lys plus nous ménagerions nos finances. Cette assertion a pu être exacte sous le régime du tarif à 5 centimes; elle est inadmissible quand l'eau se vend au prix de revient. Notre distribution rentre désormais dans les conditions générales de toute exploitation industrielle qui abaisse son prix de revient en raison du développement et du débit de sa production. Aussi puis-je affirmer, sans crainte d'être contredit, que l'eau nous coûtera moins lorsqu'au lieu d'une vente de 1.179,000 mètres cubes, annoncé pour 1867, nous en aurons une de 1,852,000, grâce à l'adjonction des consommateurs d'eau du canal.

» Pour me résumer, je demande :

1° L'adoption d'un tarif uniforme se rapprochant du prix coutant, 10 centimes par exemple.

2° L'interdiction de prendre les eaux de la ville ailleurs qu'à la Lys.

» Tous alors nous serons soumis au même régime : tous nous supporterons les mêmes charges : il n'y aura plus parmi nous de privilégiés.

» *Egaux* devant l'impôt de l'*Etat*, nous serons *égaux* devant l'impôt de la *commune*.

» Là est la Justice, là est l'Equité.

» Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« NEMO. »

« Roubaix, 18 novembre 1866.

M. le Chef de Gare, de Roubaix, nous adresse la lettre suivante :

« Roubaix, 21 novembre 1866.

» Monsieur,

» Je lis dans votre journal du 16, un article rendant compte d'un accident arrivé le 10 du courant entre Lille et Roubaix.

» J'espère que votre journal qui sans informations ultérieures a accepté un compte rendu contraire à la vérité me permettra de rectifier les faits.

» Il n'y a pas eu choc violent, car aucun voyageur n'a été contusionné, aucun wagon brisé et par conséquent aucun débris n'a pu encombrer la voie, ainsi que l'annonce votre correspondant. Le conducteur n'a pu inviter les voyageurs à continuer leur route à pied, car il eut agi contre les règlements qui lui interdisent d'abandonner sur la voie les voyageurs qui lui sont confiés, et la simple prudence le lui commandait, le brouillard qui existait dans la matinée du 10 ne permettant pas à ces derniers de gagner sans guide la gare de Roubaix.

» Le secours a été dirigé par moi, et j'aurais retardé l'arrivé du train en gare, si je m'étais adressé à Lille, lorsque j'avais sous la main une machine qui me permettait d'agir dans un délai relativement minime.

» Je me résume : Aucun voyageur contusionné, aucun wagon brisé, et par suite aucun débris sur la voie, aucune plainte à l'arrivée en gare, j'en appelle aux nombreux voyageurs qui composaient ce train, et j'ai recours à votre loyauté pour insérer cette rectification dans votre premier numéro.

»Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le Chef de Gare. »

E. ANDRÉ.

Nous avons assez souvent l'occasion de nous plaindre de l'administration du chemin de fer du Nord, aussi n'hésitons-nous pas à lui accorder aujourd'hui le bénéfice des circonstances atténuantes... sauf à prendre de nouveaux renseignements.

Il résulte de la lettre que M. le Chef de Gare nous fait l'honneur de nous adresser qu'il y a eu un accident, dont on a soin de taire prudemment la cause.

Si nous avons inséré «*un compte-rendu contraire à la vérité*» la faute en est à l'administration du Nord, qui refuse toute communication aux journaux,— lorsqu'elle n'implore pas leur silence.

Désormais, quand un accident se produira, nous compterons sur l'obligeance de M. le Chef de Gare pour nous fournir des renseignements complets et *exacts*. Il s'épargnera ainsi l'ennui des lettres rectificatives et à nous le désagrément de les recevoir.

Pour l'édification de nos lecteurs, nous croyons utile de leur mettre sous les yeux l'article suivant extrait du *Journal du Peuple*. Cet article a été reproduit par l'*Indicateur de Tourcoing* dans son numero du 18 novembre :

« Nous somes toujours étonné d'apprendre avec quelle facilité les accidents de chemins de fer échappent à la publicité. Ils ont cependant lieu en pays habité; les trains sont remplis de voyageurs, les stations d'arrivée les attendent inutilement, et cependant on n'en sait rien le plus souvent, ou pas grand'chose.

» Il est aisé de comprendre que les employés soient obligés par leurs chefs et la compagnie au silence de l'étouffement; mais ceux qui souffrent des accidents, mais le public qui les connait, d'où vient qu'ils les étouffent aussi ? Mystère.

» Par exemple, on n'a rien ouï dire ni rien publié d'un accident de nature assez grave, mais heureusement sans conséquence regrettable, qui a eu lieu samedi matin sur le chemin de fer de Lille à Roubaix.

» Le train de Lille de sept heures dix minutes, parti par un brouillard assez fort, était précédé d'un train de marchandises dont la marche s'est trouvée ralentie, nous ne savons par quelle cause. Le train de voyageurs, en l'apercevant, ralentit sa marche, mais pas assez à temps pour éviter un coup de tampon encore assez violent pour briser les six derniers wagons du train de marchandises dont les débris encombrèrent la voie.

» Le train de voyageurs n'eut pas d'avarie sérieuse; un certain nombre de personnes reçurent des contusions heureusement sans gravité. Mais le passage étant devenu impossible, ils durent se rendre à Croix et gagner Roubaix à pied.

» Tel est le récit qui nous a été fait hier de cet accident par le parent d'un des voyageurs. On ne peut qu'admirer tant de discrétion. »

Dimanche dernier, un accident a eu lieu au sortir de la gare de Douai, à la bifurcation des lignes de Paris, Cambrai et Valenciennes, au train partant de Douai pour Busigny, à 10 h. 43 m.

Le train de voyageurs a tamponné un train de marchandises dont les derniers wagons étaient encore engagés sur la voie formant la tête de cette bifurcation. Le choc qui en est résulté a brisé la traverse de la machine. Plusieurs voyageurs ont reçu des secousses sans gravité; une femme, qui se trouvait dans un compartiment des troisièmes, a été blessée à la tête; elle a reçu immediatement les soins de M. Gelle fils, médecin de la compagnie, attaché à la section de Douai, et qui se trouvait dans le train.

Par suite de cet accident, le train est arrivé à Cambrai avec un retard d'une heure un quart.

Nous tenons à la disposition des administrateurs du Nord les noms des témoins qui nous ont affirmé le fait.

On s'entretient beaucoup en ville de plusieurs arrestations qui ont été opérées dans la journée d'hier. Il s'agit de vols considérables de matières, commis par un sieur C.... au préjudice des fabricants. Nous manquons de details précis et l'instruction commencée nous impose, quant à présent, la plus grande réserve.

L'affaire en contrefaçon entre deux fabricants de notre ville, jugée par le Tribunal de commerce de Lille dans son audience du 4 mai dernier, et dont nous avons rendu compte dans notre n° du 23 du même mois, a été portée en appel, et sera plaidée devant la Cour de Douai le vendredi 23 courant.

Les sociétés de la *Grande Harmonie* et de la *Fanfare*, ont donné hier soir plusieurs sérenades à l'occasion de la Sainte-Cécile.

Les élèves des cours de musique des écoles académiques de Roubaix, ceux du cours d'harmonie, récemment créé à Lille, ont été offrir leurs felicitations à M. Victor Delannoy, leur digne professeur.

Au marché aux grains de Lille du 14 novembre il y a eu une hausse de 1 fr. 35 à l'hect.

L'autorité militaire s'est émue de l'abus que font de temps en temps certains soldats de l'arme qu'ils ont au côté. Le maréchal ministre de la guerre dans une circulaire aux chefs de corps vient de leur prescrire de rappeler à leurs subordonnés que l'arme qu'on leur confie est un insigne, une distinction honorifique et qu'elle ne doit sortir du fourreau que contre les ennemis de la patrie. Il ajoute en terminant que si les abus signalés se renouvelaient les militaires qui s'en seraient rendus coupables seraient sévèrement punis sans préjudice des peines civiles auxquelles ils pourraient être exposés. On ne peut qu'approuver le parti pris par le ministre de la guerre et souhaiter que le langage digne et ferme de cette circulaire, suffise pour empêcher le retour de faits regrettables comme ceux qu'elle remet en mémoire.

Nous lisons dans le *Journal de Lille* :

» On vient de placer en face de l'escalier qui conduit du péristyle au premier palier de l'Hôtel-de-ville, la statue de Catinat, qui a figuré à l'Exposition et que la ville a achetée. Catinat, d'abord avocat, quitta le barreau pour entrer dans les gardes françaises. Il se distingua comme enseigne au siége de Lille, en 1667, sous les yeux de Louis XIV. Il parvint au grade de lieutenant-général. »

Le nombre des personnes mordues par des chiens enragés, et qui meurent par suites de ces morsures, s'élève à environ 200 par année, pour la France seulement.

On ne saurait donc prendre de trop grandes précautions contre les accidents de cette nature.

Le Nord n'est pas plus exempt que le Midi ; les cas d'hydrophobie se manifestent pendant l'hiver comme pendant l'été. Dernièrement, on annonçait la mort d'un Arabe des environs de Constantine, qui avait été mordu par un chien enragé.

Un accident de même nature vient d'arriver à Berlaimont (département du Nord). Un propriétaire, M. Malorme, a été mordu par son propre chien, dans sa maison. L'animal était atteint d'hydrophobie spontanée, et son maître est devenu sa première victime.

On prétendait que les chiens enragés ne mordaient jamais leurs maîtres. Encore une illusion détruite !

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

FAITS DIVERS

Le baron Taylor a adressé aux présidents et directeurs des Orphéons et Sociétés chorales et instrumentales françaises et étrangères la lettre suivante :

« Paris, le 8 novembre 1866.

» Monsieur,

» La France convie pour 1867 les nations du monde à une lutte pacifique. Paris assistera à ce grand concours, où se produiront les œuvres du travail, du génie de l'homme. Les merveilles de l'industrie et de la science seront exposées au Champ-de-Mars, ce témoin éternel de nos fêtes populaires. Ce seront là de splendides assises tenues par la civilasion et le progrès.

» Les Orphéons, les Sociétés chorales et instrumentales, appelées à élargir les voies nouvelles dans lesquelles l'humanité marche d'un pas assuré, doivent avoir leur place dans cette imposante manifestation.

» La musique populaire, ce langage compris de toutes les nations civilisées, célébrera dignement les résultats collectifs des efforts de l'humanité.

» Un immense festival, ou plutôt des festivals et des concours nationaux et internationaux auront lieu vers la fin d'août 1867, dans la capitale de la France. Les voix des peuples s'uniront sur les bords de la Seine, et les bénéfices de ces concerts fraternels seront versés dans la caisse des associations de bienfaisance que j'ai fondées.

» Le principe de ces grandes réunions nous assure que ces fêtes de l'art musical universel seront digne de la nation au sein de laquelle elles s'accompliront.

» Une part active de l'organisation de cette solennité est confiée à M. Eugène Delaporte et à de nombreux comités, à chacun desquels seront attribuées des fonctions déterminées et spéciales.

» La lice est, dès ce jour, ouverte, et les Orphéons, les Sociétés instrumentales, les Sociétés philharmoniques de tous les pays, qui voudraient prendre part au festival universel de 1867, sont invités à envoyer, *sans retard*, leur adhésion à M. F. Jules Simon, redacteur en chef du journal l'*Orphéon*. n. 2, passage du Désir, à Paris.

» Veuillez agreer, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» Baron J. TAYLOR,

» *Commandeur de la Légion d'honneur, président-fondateur des associations d'artistes.* »

---

qui dit que je serai malheureux ? Ne puis-je pas aussi gagner un trésor ? Voilà la tentation qui revient ! Non, non, il faut que j'aille chez Brufferio, et je n'ai pas de temps à perdre. Il demeure là-bas : une petite porte noire à côté de la pompe.

Tout en murmurant ces derniers mots, il avançait dans la ruelle. Bientôt il s'arrêta aux environs d'une pompe, et dit d'une voix contenue :

— C'est ici qu'habite Brufferio. Comme il fait noir ! Je puis à peine voir la porte, mais je ne me trompe pas, c'est bien ici que le terrible ribaud a son repaire. C'est étrange ! comme je tremble tout d'un coup et si fort ! c'est peut-être un avertissement qu'il m'arrivera malheur là-dedans ? Si l'on me prenait les pièces d'or, et si l'on me tuait pour cacher le vol ? que faire ? Si je disais à mon maître que je n'ai pas trouvé Brufferio ? Ah ! et le facteur de Lucques !

Après un instant d'anxieuse réflexion, l'homme au capuchon se dirigea vers la petite porte, et dit en soupirant :

— Allons, allons, il n'y a rien à faire : des deux maux le moindre !

Bien que ces paroles semblassent annoncer une énergique résolution, ce fut néanmoins d'une main tremblante qu'il saisit le marteau de la petite porte et le laissa retomber deux fois.

Le bruit retentit à l'intérieur creux et sourd, comme si c'était la porte d'un caveau funéraire.

Il se passa longtemps avant qu'aucun bruit annonçât qu'on avait entendu l'appel.

Le visiteur s'effraya davantage encore à la supposition qu'il n'y avait personne au logis, et que par conséquent il devrait s'en retourner, sans avoir conclu l'affaire, auprès de son maître qui ne le croirait pas.

Dans la petite porte noire se trouvait un guichet protégé par un grillage. Derrière les barreaux de fer, deux yeux étaient fixés sur la personne qui avait frappé ; et s'il s'écoula beaucoup de temps avant qu'on lui répondit, c'était probablement parce que les yeux inquisiteurs s'efforçaient de percer les ténèbres pour reconnaître le visiteur intempestif.

Une voix rauque et sèche demanda enfin à travers le guichet :

— Qui a frappé ?

L'homme au manteau fit un bond en arrière ; cette question inattendue et faite si près de son oreille, semblait sortir du néant et l'avait fait tressaillir vivement. Cependant il redevint bientôt maître de lui-même, et se rapprocha de la porte et répondit en italien :

— Femme, je ne comprends pas le flamand, vous devez savoir l'italien, Brufferio est romagnol. Dites-moi, Brufferio est-il au logis ?

— Qui êtes-vous, lui répondit-on en baragouin italien.

— Qui je suis ? je dois traiter une affaire secrète avec Brufferio et ne veux pas dire mon nom.

— Vous êtes un agent du bailli et vous voulez me tromper. Passez votre chemin et laissez-moi en paix, Brufferio n'est pas à la maison.

L'homme au capuchon prit dans sa poche quelques pièces de monnaie et les fit doucement sonner.

— Vous vous trompez, femme, dit-il, j'ai besoin des services de Brufferio pour une affaire importante. Il y a quelques couronnes d'or à y gagner. Je viens avec l'argent comptant ; vous l'entendez bien.

Deux verroux grincèrent successivement dans leurs coulisses rouillées et la porte s'ouvrit.

— Entrez, signor, dit la femme, suivez-moi sur l'escalier.

— Je ne vois pas ; il fait noir ici comme dans l'enfer : Où est l'escalier ? balbutia l'autre.

— Laissez-vous conduire, signor. Donnez-moi la main, je vous précederai.

Elle saisit la main du visiteur et, tout en le guidant, jusqu'au pied de l'escalier, elle dit :

— Votre main tremble, signor, avez-vous peur ?

— Moi, peur ? dit l'autre d'une voix mal assurée. Peur de quoi ?... C'est l'obscurité qui me fait chanceler.

— C'est possible, signor, je croyais sentir que votre main est froide et tremble. Vous voici sur l'escalier ; suivez-moi.

L'homme au manteau monta derrière elle, trébuchant sur les marches à demi-usées, se heurtant la tête et les coudes contre ces obstacles invisibles, et grommelant et maugréant pour faire croire que ce n'était pas l'inquiétude qui l'émouvait.

Arrivée au premier étage, la femme ouvrit une porte et introduisit son compagnon dans une chambre éclairée par la fumeuse lueur d'une lampe de fer. Elle lui montra une chaise crasseuse et dit :

— Asseyez-vous, signor, et veuillez attendre un peu, je vais appeler Brufferio, il est en train de jouer aux dés dans le voisinage. Si l'on frappe à la porte pendant mon absence n'y prenez pas garde, je fermerai la porte en dehors et emporterai la clef avec moi.

L'homme au manteau la regarda, surpris et troublé. Son corps sec et osseux, les mèches grises qui se balançaient sur son front, sa large bouche et ses longues dents, en avaient fait à ses yeux un être affreux, digne à tous les points de vue d'être la compagne de Brufferio.

Il écouta avec anxiété le bruit de ses pas, jusqu'à ce qu'il eût entendu la clef grincer dans la serrure de la porte.

Alors il promena son regard autour de lui et contempla avec défiance et surprise l'appartement de Brufferio et les objets qui s'y trouvaient.

Cet appartement n'était vraiment ni magnifique, ni propre ; une table, trois chaises boiteuses, un banc en bois de chênes quelques pots de terre près de la cheminée et un lit dans son alcôve, constituaient tout l'ameublement qu'on y remarquait. D'ailleurs ce n'était pas sur ces objets vulgaires que le visiteur fixait les yeux. Ce qu'il ne pouvait voir sans frémir, c'était la foule d'armes étranges suspendues de toutes parts aux murs de la chambre.

Au milieu d'épées rouillées, de larges glaives de combat, de poignards acérés et de couteaux de toutes formes, il voyait aussi de courts bâtons à pommeaux de fer, des chaînes en acier semblables aux mors des chevaux, même des cordes avec des nœuds coulants, et mainte autre chose dont l'usage était inexplicable pour lui, bien qu'il soupçonnât bien que ces singuliers instruments ne pouvaient servir à rien de bon.

Sur la table, à côté de la lampe, se trouvait un grand couteau, et à côté un linge et du sable rouge à écurer, si bien que la femme était occupée à nettoyer cette arme quand elle avait été troublée dans cette occupation par le coup frappé sur la porte.

Tous ces instruments de meurtre remplissaient le cœur de celui qui les contemplait d'inquiétude et d'effroi. Il en détourna la vue en tremblant et laissa pencher la tête sur sa poitrine, pour réfléchir à part lui à l'horreur de sa position, — mais on ne lui en laissa pas le temps, car en ce moment la porte de la maison s'ouvrit et il entendit quelqu'un monter l'escalier.

La femme entra dans la chambre et dit :

— Brufferio va venir à l'instant ; encore trois coups de dés. Quand il est au jeu, il n'y a pas moyen de l'en arracher. Il viendra pourtant. Je crois, signor, qu'il a déjà un peu trop bu Faites attention à vous, si vous tenez à votre vie, et ne l'irritez pas par de la mauvaise volonté ou des paroles légères ; car il vous ferait un malheur avec aussi peu de scrupule qu'il en mettrait à écraser une puce. Sans cela, c'est le meilleur homme du monde.

Elle s'assit auprès de la table, prit le couteau et le linge et poursuivit son travail, tout en fixant son œil gris et soupçonneux sur l'étranger.

HENRI CONSCIENCE.

La suite au prochain numéro.

Pas de Crédit.

Nous ne saurions trop recommander aux personnes d'ordre et d'économie, de s'adresser chez Savigny, tailleur, 47, rue Neuve-des-Petits-Champs, qui ne vend qu'au comptant et accorde 15 pour cent de remise.